

2025

Ville de CONDETTE

Calendrier pour la collecte des déchets



6H
LE MATIN

IMPORTANT
TOUS LES DÉCHETS
DOIVENT ÊTRE SORTIS
SUR LE DOMAINE PUBLIC

LES ENCOMBRANTS

Appelez le

09 69 39 11 59

Les habitants peuvent solliciter ce service **jusqu'à 4 fois par an.**

VOS DÉCHETTERIES

Les deux déchetteries de la CAB, réservées uniquement aux particuliers, permettent entre les collectes de pouvoir déposer les encombrants et autres matériaux, notamment les déchets verts, sans avoir à les stocker chez vous.

DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN
7, rue de l'Hippodrome - ZI de l'Inquétie
☎ **03 21 80 26 27**

DÉCHETTERIE DE SAINT-LÉONARD
Rue Louis Blériot - ZI de la Liane
☎ **03 21 92 31 31**

Ouverture de 7h45 à 18h45
du lundi au samedi sans interruption
et de 8h à 11h45 le dimanche (fermées les jours fériés)

Pour accéder à ce service, les habitants de la CAB doivent préalablement inscrire leur véhicule sur www.agglo-boulonnais.fr

DES QUESTIONS ?

• par téléphone :

0800 072 772 Service & appel gratuits

• par mail : dechets@agglo-boulonnais.fr

• sur le web : www.agglo-boulonnais.fr

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
1 M		1 S		1 S		1 M		1 J	FÊTE DU TRAVAIL	1 D		1 M	
2 J		2 D		2 D		2 M ^{er}		2 V		2 L		2 M ^{er}	
3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M		3 J	
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M ^{er}		4 V	
5 D		5 M ^{er}		5 M ^{er}		5 S		5 L		5 J		5 S	
6 L		6 J		6 J		6 D		6 M		6 V		6 D	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M ^{er}		7 S		7 L	
8 M ^{er}						8 M		8 J	ARM. 1945	8 D		8 M	
9 J						9 M ^{er}		9 V		9 L	L. DE PENTECÔTE	9 M ^{er}	
10 V						10 J		10 S		10 M		10 J	
11 S						11 V		11 D		11 M ^{er}		11 V	
12 D						12 S		12 L		12 J		12 S	
13 L						13 D		13 M		13 V		13 D	
14 M						14 L		14 M ^{er}		14 S		14 L	FÊTE NATIONALE
15 M ^{er}						15 M		15 J		15 D		15 M	
16 J						16 M ^{er}		16 V		16 L		16 M ^{er}	
17 V						17 J		17 S		17 M		17 J	
18 S						18 V		18 D		18 M ^{er}		18 V	
19 D						19 S		19 L		19 J		19 S	
20 L						20 D		20 M		20 V		20 D	
21 M						21 L	L. DE PAQUES	21 M ^{er}		21 S		21 L	
22 M ^{er}						22 M		22 J		22 D		22 M	
23 J						23 M ^{er}		23 V		23 L		23 M ^{er}	
24 V						24 J		24 S		24 M		24 J	
25 S						25 V		25 D		25 M ^{er}		25 V	
26 D						26 S		26 L		26 J		26 S	
27 L						27 D		27 M		27 V		27 D	
28 M						28 L		28 M ^{er}		28 S		28 L	
29 M ^{er}						29 M		29 J	ASCENSION	29 D		29 M	
30 J						30 M ^{er}		30 V		30 L		30 M ^{er}	
31 V						31 L		31 S				31 J	

NOUVEAU
La fréquence
et les jours
de collecte
évoluent

■ Bac gris ■ Bac jaune ■ Bac bleu ■ Verre ▲ Déchets verts ▲ Sapins de Noël

2025

Ville de CONDETTE

Calendrier pour la collecte des déchets



6H
LE MATIN
IMPORTANT
TOUS LES DÉCHETS
DOIVENT ÊTRE SORTIS
SUR LE DOMAINE PUBLIC

LES ENCOMBRANTS

Appelez le

09 69 39 11 59

Les habitants peuvent solliciter ce service **jusqu'à 4 fois par an.**

VOS DÉCHETTERIES

Les deux déchetteries de la CAB, réservées uniquement aux particuliers, permettent entre les collectes de pouvoir déposer les encombrants et autres matériaux, notamment les déchets verts, sans avoir à les stocker chez vous.

DÉCHETTERIE DE SAINT-MARTIN

7, rue de l'Hippodrome - ZI de l'Inquétrie
☎ **03 21 80 26 27**

DÉCHETTERIE DE SAINT-LÉONARD

Rue Louis Blériot - ZI de la Liane
☎ **03 21 92 31 31**

Ouverture de 7h45 à 18h45

du lundi au samedi sans interruption et de 8h à 11h45 le dimanche (fermées les jours fériés)

Pour accéder à ce service, les habitants de la CAB doivent préalablement inscrire leur véhicule sur www.agglo-boulonnais.fr

DES QUESTIONS ?

● par téléphone :

0800 072 772 Service & appel gratuits

● par mail :

dechets@agglo-boulonnais.fr

● sur le web :

www.agglo-boulonnais.fr

août

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier 2026

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	■
5	M	■
6	M ^{er}	
7	J	■
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	■ ▲
12	M	
13	M ^{er}	
14	J	■
15	V	ASSOMPTION
16	S	
17	D	
18	L	■
19	M	■
20	M ^{er}	
21	J	■
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	■
26	M	
27	M ^{er}	
28	J	■
29	V	
30	S	
31	D	

1	L	■
2	M	■
3	M ^{er}	
4	J	■
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	■ ▲
9	M	
10	M ^{er}	
11	J	■
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	■
16	M	■
17	M ^{er}	
18	J	■
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	■
23	M	
24	M ^{er}	
25	J	■
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	■
30	M	■

1	M ^{er}	
2	J	■
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	■ ▲
7	M	
8	M ^{er}	
9	J	■
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	■
14	M	■
15	M ^{er}	
16	J	■
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	■
21	M	
22	M ^{er}	
23	J	■
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	■
28	M	■
29	M ^{er}	
30	J	■
31	V	

1	S	TOUSSAINT
2	D	
3	L	■
4	M	
5	M ^{er}	
6	J	■
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	■
11	M	■ ARM. 1918
12	M ^{er}	
13	J	■
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	■
18	M	
19	M ^{er}	
20	J	■
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	■
25	M	■
26	M ^{er}	
27	J	■
28	V	
29	S	
30	D	

1	L	■
2	M	
3	M ^{er}	
4	J	■
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	■
9	M	■
10	M ^{er}	
11	J	■
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	■
16	M	
17	M ^{er}	
18	J	■
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	■
23	M	■
24	M ^{er}	
25	J	NOËL
26	V	
27	S	■
28	D	
29	L	■
30	M	
31	M ^{er}	

1	J	JOUR DE L'AN
2	V	
3	S	■
4	D	
5	L	■
6	M	■
7	M ^{er}	
8	J	■
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	■
13	M	
14	M ^{er}	
15	J	■
16	V	■
17	S	
18	D	
19	L	■
20	M	■
21	M ^{er}	
22	J	■
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	■
27	M	
28	M ^{er}	
29	J	■
30	V	
31	S	

■ Bac gris

■ Bac jaune

■ Bac bleu

■ Verre

▲ Déchets verts

▲ Sapins de Noël

Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

**DANS LE
PAV DÉCHETS
ALIMENTAIRES
JE TRIE**



Tous les déchets de table et de cuisine



Épluchures de fruits et légumes, fruits et légumes, noyaux et coquilles de fruits, fleurs fanées



Coquilles de fruits de mer et arêtes de poisson, viande



Restes de repas, pain, pâtes, fromage, coquilles d'œufs



Filtres à café, essuie-tout blanc, capsules de café biodégradables, sachets de thé

À DÉPOSER EN VRAC, DANS UN SAC BIODÉGRADABLE OU SAC KRAFT

JE NE JETTE PAS :

Déchets verts de jardin, emballages des aliments, étiquettes de fruits et légumes, litières, couches ...

C'EST UN EMBALLAGE ? JE LE TRIE

**DANS LE
BAC JAUNE**

Tous les emballages en plastique et métal, les briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires



Films, sacs et sachets en plastique



Conserves, canettes, emballages en métal, aérosols, barquettes, capsules de café, films en aluminium



Pots de yaourt, barquettes en plastique et polystyrène, blisters, tubes, filets plastique...

INUTILE DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER ET DE NE PAS LES EMPILER

JE NE JETTE PAS :

Couches, jouets et objets en plastique, papier, textile, linge, chaussures, bois, DASRI (déchets médicaux)...

**DANS LE
BAC BLEU**

Les papiers et cartons



Enveloppes, feuilles, lettres, livres

POUR MES LIVRES, L'IDÉAL C'EST DE LEUR DONNER UNE SECONDE VIE !



Cartons, cartonnettes



Journaux, magazines, catalogues, prospectus

INUTILE DE RETIRER LES SPIRALES DE MES CAHIERS

JE NE JETTE PAS :

Mouchoirs, papier peint, papier alu, papier cadeau plastifié, papiers alimentaires gras, bois, polystyrène, textile, linge, chaussures, DASRI...

**DANS LE
BAC VERRE**

Le verre



Bouteilles, pots et bocaux en verre

À DÉPOSER VIDÉS, SANS COUVERCLE NI BOUCHON ET EN VRAC

JE NE JETTE PAS :

Vaisselle, ampoules, miroirs, ...

**DANS LE
BAC GRIS
JE TRIE**

Les ordures ménagères



Déchets non valorisables



Textiles humides ou souillés, protections hygiéniques, couches



Vaisselle et verres cassés, miroirs

JE LES DÉPOSE DANS UN SAC FERMÉ !

JE NE JETTE PAS :

- Les déchets alimentaires et déchets verts
- Les textiles, linges et chaussures non souillés et non humides (dans la borne textile)
- Le reste des déchets valorisables (dans les bacs de tri ou à la déchetterie)

J'APPORTE À LA DÉCHETTERIE :

Gravats, bois, encombrants, piles, ampoules, mobilier, huiles de friture et de vidange, électroménagers, déchets dangereux, ...



IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DES DÉCHETS AU PIED DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SOUS PEINE D'AMENDE



NOUVEAU

En 2025, les déchets alimentaires seront collectés en point d'apport volontaire sur tout le territoire !

Ceux-ci seront valorisés et deviendront une ressource en créant du biogaz pour les foyers et du digestat pour les agriculteurs. En parallèle, les gestes de tri s'intensifient, les OMR verront leur fréquence de collecte diminuer pour correspondre à ces nouvelles modalités de tri !

Pour récupérer votre bioseau et trier vos déchets alimentaires avant de les déposer dans les PAV, contactez votre mairie !

LES DÉCHETS VERTS : DE AVRIL À OCTOBRE

SONT COLLECTÉS



Tontes de pelouses

Feuilles

Tailles de haies

En fagots liés avec ficelle, 1 m maxi, diamètre des branches 5 cm maxi.

NE SONT PAS COLLECTÉS

- ✗ Liens plastique / métal;
- ✗ Terre;
- ✗ Bois peint ou vernis;
- ✗ Pots en terre;
- ✗ Souches, troncs, branches diamètre > 5 cm.
- ✗ Déchets alimentaires



5 sacs ouverts max (big bags interdits).

L'excédent ne sera pas collecté

Les déchets verts doivent être présentés dans des sacs ouverts. Les big bags, les sacs ou bacs réservés au tri sélectif, les sacs de plus de 100 litres ne seront pas ramassés.

LES ENCOMBRANTS

SUR RENDEZ-VOUS (délais MAX. de 6 semaines)

Votre présence n'est pas obligatoire le jour de votre rdv

Ne seront collectés que les déchets trop lourds ou trop volumineux ne pouvant être apportés par l'usager en déchetterie :

Encombrants acceptés en collecte à domicile :

- ✓ Déchets d'équipements électriques et électroniques;
- ✓ Mobilier (tables, chaises, armoires);
- ✓ Matelas, sommier...



Encombrants refusés en collecte à domicile :

- ✗ Gravats et déchets de travaux : dépôt en déchetterie;
- ✗ Pneus usagers : repris gratuitement par votre garagiste;
- ✗ Bouteilles de gaz : reprise directement par votre vendeur;
- ✗ Véhicules à moteur;
- ✗ Peinture, huile de moteur, grand carton : dépôt en déchetterie;
- ✗ Carton, sacs,...
- ✗ Déchets en vrac de vide grenier...



Volume max autorisé

1m³

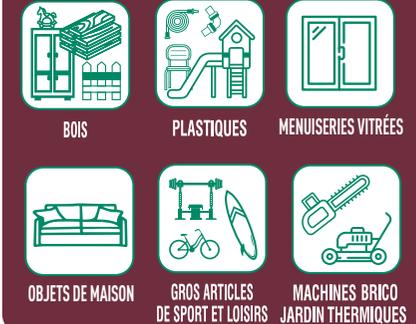
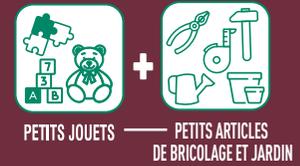
Sollicitation au max 4 fois par an par foyer

*la liste des encombrants déposés est à fournir préalablement

DÉCHETS NON DANGEREUX



NOUVELLES FILIÈRES DE VALORISATION DANS VOS DÉCHETTERIES



DÉCHETS SPÉCIFIQUES



DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

DÉCHETS INDUSTRIELS, ARTISANAUX ET COMMERCIAUX ET :



À REDONNER AUX FOURNISSEURS

À DÉPOSER EN PHARMACIE



ORDURES MÉNAGÈRE RÉSIDUELLES DANS MA POUBELLE GRISE OU EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

2 DÉCHETTERIES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS 1M³ PAR SEMAINE ET PAR MÉNAGE

Ouvertes de 07h45 à 18h45 du lundi au samedi sans interruption et de 08h00 à 11h45 le dimanche.

FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS



📍 Rue Louis Blériot
ZI de la Liane,
Saint-Léonard.
☎ 03 21 92 31 31



📍 7, Rue de l'hippodrome
ZI de la l'Inquéterie,
Saint-Martin-Boulogne.
☎ 03 21 80 26 27